

merci de soustraire quelques minutes à votre emploi du temps déjà chargé pour répondre à cette petite enquête concernant le sujet, fort épineux, de la direction d'école. Le GDID inonde les boîtes aux lettres des écoles avec la revendication suivante pour les directeurs : décharge totale de l'APE pour tous les directeurs.

Cette revendication, si les raisons qui la motivent nous semblent justes et dignes de tout notre intérêt, pose quand même un certain nombre de problèmes et notamment ceux-ci :

- ces 2 heures hors temps de classe élèves, font partie du service des enseignants
- s'y soustraire, revient à faire acte de désobéissance, ou de grève, ce qui revient à risquer de se voir retirer une journée entière de salaire pour service non fait et/ou une sanction disciplinaire
- cette consigne pourrait avoir pour effet d'opposer directeurs et adjoints de la même école, puisque le travail auprès des élèves reviendrait entièrement à la charge des seuls adjoints
- il faudrait donc, pour lever cet écueil : soit que toute l'équipe décide de ne pas effectuer l'APE (cf plus haut), soit que l'équipe décide en son sein de dégager le directeur de cette charge de travail pour qu'il puisse se consacrer sur ce temps à ses tâches administratives. On comprend bien que cela n'a pas les mêmes conséquences dans une école de petite taille et dans une école de 8 ou 9 classes. Et ne règle rien pour les RPI et les classes uniques.
- une autre solution consisterait à revendiquer la récupération d'un certain nombre d'heures sur les animations pédagogiques. Là encore, si l'on considère que c'est la seule offre de « formation continue » proposée à tous, cela reviendrait à couper les directeurs des moments de réflexion collective et d'échanges entre collègues occasionnés par ces animations.
- il n'y a donc pas à notre sens de solution satisfaisante dans ce type de revendication. Seules des actions destinées à apporter une réelle amélioration au fonctionnement de l'école pourraient éviter de transférer sur les adjoints la charge de travail dont les directeurs se verraient dégagés. Mais cela demande une lutte collective et sans doute de longue haleine pour y parvenir. Cependant nous aimerions connaître votre position sur ce point, car des directeurs nous interrogent sur la consigne du GDID pour savoir si nous sommes prêts à la relayer. La difficulté consiste à laisser les directeurs sans solution dans l'immédiat. Nous pensons qu'il est possible, en interne dans vos écoles, de trouver une solution collective pour soulager un peu les directeurs : dégager quelques heures sur l'APE (en tournant par exemple) en fonction du nombre de classes et d'élèves concernés par ce dispositif ou laisser le choix au directeur, en accord avec son équipe de récupérer du temps sur la totalité des 108h (conseils de cycles, conseils de maîtres, anim pédas et APE), mais aussi sur récréations, services d'entrée ou de sortie, ...

**Sachant que ce n'est malgré tout que du "bricolage", et que la question reste entière.**

Merci donc de remplir l'enquête flash ci-après et de nous la retourner rapidement (il suffit d'effacer la réponse qui ne vous convient pas, et d'écrire un peu si vous avez d'autres idées).

**1 - décharge totale pour les directeurs de l'APE (60 h) : oui - non**

**2 - organisation interne sur les 60h d'APE : oui - non**

**3 - organisation interne sur 108 h : oui - non**

**4 - autre : préciser**

**consigne qui pourrait être proposée à l'intersyndicale : 1 - 2 - 3 - 4 : préciser**

Nom :

Prénom :

nb de classes dans l'école :

je suis directeur – directrice

je suis adjoint - adjointe